



## PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF  
LE VINGT NEUF OCTOBRE

A la requête de Maître Vincent DE CARRIERE, mandataire judiciaire au redressement judiciaire et à la liquidation des entreprises, domicilié 17, rue Venture, 13001 MARSEILLE, agissant ès qualités de mandataire judiciaire à la liquidation judiciaire de [REDACTED] né le 15 novembre 1964 à RANDOLFFZELL (Allemagne), demeurant et domicilié [REDACTED]

Ayant pour avocat Maître Vincent CARADEC, Avocat au Barreau de MARSEILLE, demeurant, 53, cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE,

En vertu d'un jugement en date du 4 décembre 2013 rendu par le Tribunal de Commerce de MARSEILLE, ordonnant l'extension de la procédure de liquidation judiciaire de la SARL HORS NORME, prononcée par jugement du 20 mars 2013, à [REDACTED] et d'un arrêt de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE du 22 octobre 2015, confirmant la décision,

**Je, Christophe NEYROUD, Huissier de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Christian MATHIEU et Christophe NEYROUD, Huissiers de Justice associés à la résidence de DIGNE LES BAINS (Alpes de Haute-Provence), 3, boulevard Thiers, soussigné,**

Agissant en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE en date du 21 mars 2019, ladite ordonnance désignant ma SCP avec pour mission de décrire les biens immobiliers dont [REDACTED] est propriétaire avec son épouse, soit :

Dans un ensemble immobilier dénommé Les Balcons du Soleil 2, situé à ALLOS (04260), quartier de La Foux, lieudit Sestriere,

Le lot n°1596 consistant en un appartement situé au niveau R+3 bâtiment B, portant le n°40 et les 57/10.000èmes des parties communes en ce compris le terrain et les 86/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété Les Balcons du Soleil.

Le lot n°1548 consistant en un casier à skis situé au niveau R+1 bâtiment B, portant le n°40 et les 1/10.000èmes des parties communes en ce compris le terrain et les 2/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété Les Balcons du Soleil,

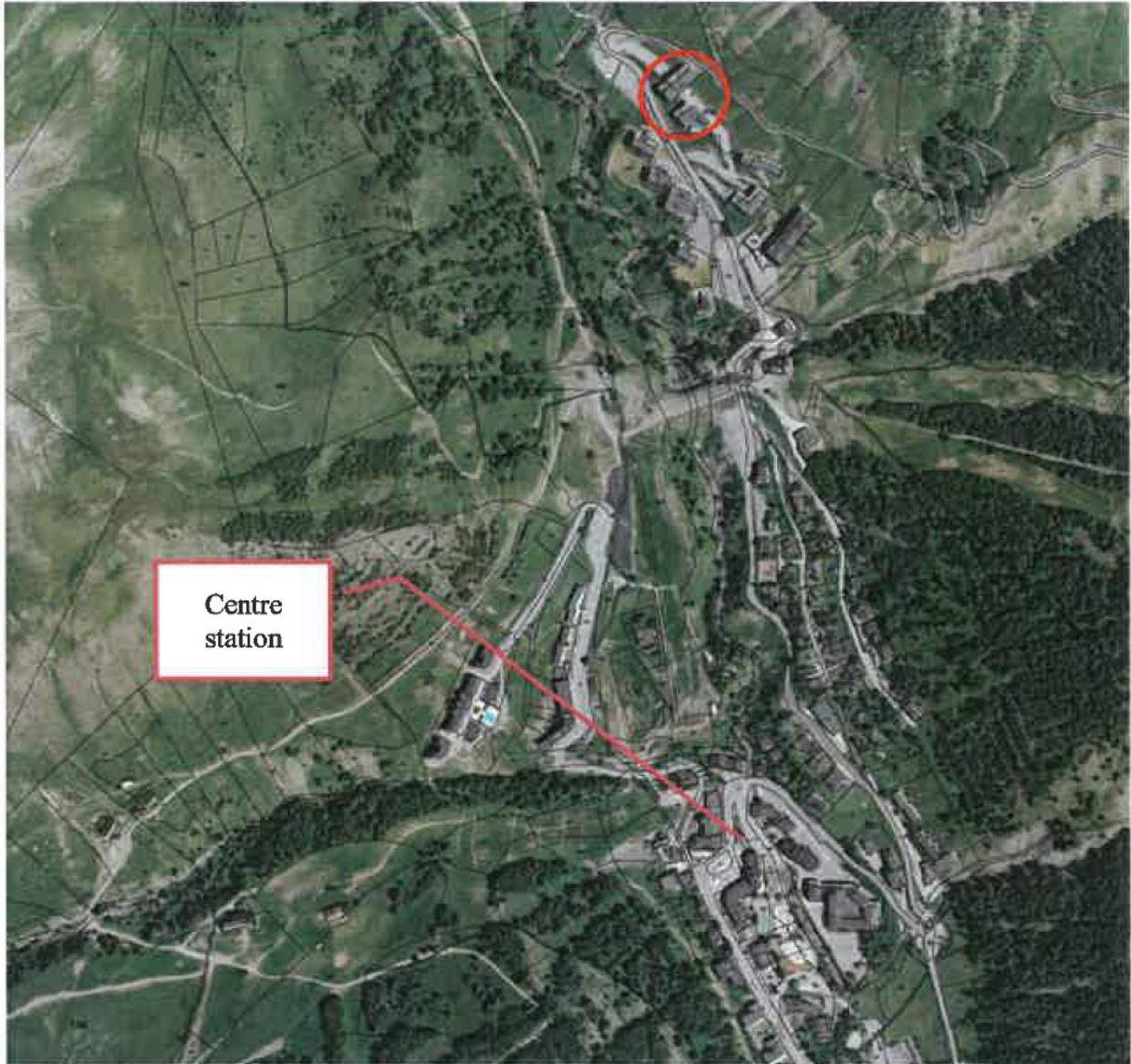
Ledit immeuble figurant au cadastre Section BD n°2103, lieudit Sestriere, pour une contenance de 1ha 63a 59ca.

Certifie m'être transporté ce jour sur le territoire de la commune d'ALLOS (Alpes de Haute Provence), station de LA FOUX D'ALLOS, lieudit Sestriere, où j'ai procédé à la description des biens faisant l'objet de la procédure.



La copropriété dont s'agit consiste en un ensemble immobilier situé au sommet de la station de LA FOUX D'ALLOS, au pied de la route du col d'ALLOS, à usage de résidence de tourisme.

J'ai localisé cette résidence sur la carte ci-dessous.



La résidence est globalement en bon état d'entretien et bénéficie d'une piscine.

L'appartement objet de la saisie est situé au troisième étage du bâtiment B, correspondant à la montée C de la résidence.

Il se compose comme suit :

- Un dégagement avec penderie
- Un premier coin montagne mansardé bénéficiant d'une fenêtre de toit



- Un second coin montagne mansardé attenant, disposant également d'une fenêtre de toit et d'une penderie.

- Une pièce principale partiellement mansardée avec coin cuisine.

Cette pièce ouvre par des baies vitrées coulissantes sur une terrasse couverte côté Sud-Ouest.

Le coin cuisine est équipé d'un réfrigérateur top, d'une plaque de cuisson à quatre feux électriques, d'un évier inox à un bac, d'un placard sous évier, d'un placard haut, d'un lave-vaisselle, d'un four microondes et d'une cafetière.

- Une chambre attenante au séjour, fermant par une porte coulissante.
- Un W.C. indépendant avec chauffe-eau
- Une salle de bains équipée d'une meuble vasque et d'une baignoire.

Les murs et plafonds sont recouverts d'un enduit gouttelettes blanc et bardage en pied de mansarde sur le séjour.

Le sol est en revêtement plastifié imitation bois.

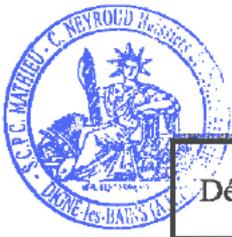
Le chauffage est assuré par des convecteur électriques, vraisemblablement en appoint d'une base par le sol.

Cet appartement est en bon état d'entretien.

Il bénéficie d'une vue dégagée sur les montagnes environnantes.

Il est actuellement entièrement meublé mais inoccupé.





Dégagement entrée



1er coin montagne





Séjour et coin  
cuisine









Chambre











Le syndic de copropriété est la société VINDICIS ayant son siège à PIERREVERT et disposant d'une agence dans la station.

Les diagnostics et relevés de propriété ont été réalisés par la société ALPES DIAGNOSTICS.

N'ayant plus rien à décrire, je me suis retiré et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

P.V.	220.94
SCT	<u>7.67</u>
	228.61
TVA 20%	45.72
	274.33 €

